

505 LMS3/8

3142

(1938-39)

ARCHIVES

Desherbage des voies ferrées

(s)	C.D.	1.2.38	31	III	7°)
(s)	C.A.	2.2.38	21	IV	5°)
(s)	C.A.	1.5.59	20	IIbis	
(s)	C.A.	15. 3.59	8	III	2°)

Desherbage des voies ferrées

ARCHIVES

----  
QU. III 2°)

Produits herbicides

(s) 8

M. ARON .....

le Conseil avait demandé, en outre, qu'une étude générale fut faite en vue de rechercher les procédés de désherbage les plus économiques et d'élargir l'appel à la concurrence.

Dans le rapport qui a été distribué aux Membres du Conseil, les Services établissent, après une étude très complète de la question, que, dans l'état actuel de la technique, le chlorate de soude doit être considéré comme le produit de désherbage le plus efficace et le plus économique.

le 15 mars 1939

Projets de commandes de produits herbicides

Dans sa séance du 15 février 1938, la Commission des marchés avait émis un avis favorable à la commande annuelle de produits herbicides pour 1938. Il avait toutefois été observé :

- 1°) qu'il y aurait lieu d'examiner la possibilité d'utiliser d'autres procédés de désherbage;
- 2°) que, vraisemblablement, les consultations, notamment à l'étranger, n'avaient pas été assez largement étendues.

1°) Possibilité d'utiliser d'autres moyens de désherbage-

Au cours de l'année 1938, les Services intéressés de la S.N.C.F. ont à nouveau examiné les techniques employées et essayées par les Réseaux de chemins de fer étrangers. Les administrations anglaises, allemandes, belges, italiennes, suédoises et suisses, auprès desquelles ils ont pu recueillir des renseignements, emploient toutes le chlorate, considéré comme le produit le plus efficace et le plus économique.

L'Amérique a fait des essais méthodiques de désherbage chimique, qui ont porté sur 300 produits différents. Ces essais ont démontré que les produits à base de chlorate sont les plus intéressants.

L'Amérique poursuit également des essais de désherbage par moyens mécaniques ou par brûlage. Ces procédés paraissent assez gravement criticables à certains égards ; la mission envoyée en septembre 1938 par la S.N.C.F. en Amérique reste en relation directe avec les techniciens qui suivent ces expériences. On pourra chercher à en tirer parti pour le réseau français en tenant compte, bien entendu, des conditions techniques et économiques différentes.

De son côté, La S.N.C.F. a poursuivi, en 1938, des essais systématiques en liaison avec le Centre de recherches de l'Institut agronomique de Vetsailles ; ces essais ont porté notamment sur des produits à base de chlorure de zinc. Les résultats obtenus jusqu'à présent n'ont pas été intéressants.

Les recherches effectuées n'ont donc pas permis de substituer aux chlorates un autre produit.

Toutefois, la S.N.C.F. a, par ailleurs, entrepris une étude très poussée des conditions d'emploi du chlorate. Elle a adopté certaines

mesures qui lui permettent de diminuer sensiblement les commandes; le tableau ci-après permet la comparaison entre l'importance de la commande présentée actuellement et celle de 1938.

Nature des dés herbants	Tonnages commandés en 1938	Tonnages à commandes en 1939
Chlorate de soude	4.400 T.	3.090 T.
Composé calcique	1.275 T.	455 T.
Composé sodique (1)	2.300 T.	1.125 T.

(1) Le composé sodique est un mélange de chlorate de soude et de chlorure de sodium qui offre l'avantage d'être moins comburant que le chlorate de soude employé seul.

C.A. du 1er mars 1939

-----  
QU. II bis

Désherbage chimique

(s) 20

M. LE PRESIDENT .....

De même, la question du désherbage chimique, effleurée au début de l'année 1938, pourrait être étudiée d'une manière plus complète et faire l'objet d'un rapport spécial. Des comparaisons utiles pourraient être faites avec les errements suivis à l'étranger.

M. PORCHEZ se déclare prêt à préparer les rapports en question.

2 février 1938

---  
QU. IV 5°

Désherbage des voies ferrées

(s) p. 21

M. ARON ..... Mais il tient à présenter une double

observation en vue des dispositions à prendre pour les années suivantes. Tout d'abord, il conviendrait de procéder, dès maintenant à une étude approfondie des autres procédés de désherbage possibles, notamment de ceux qui sont utilisés à l'étranger, mécaniques, thermiques ou chimiques.

En second lieu, s'il faut s'en tenir aux produits chimiques, il est indispensable de créer une concurrence effective.

M. JACQUET désire demander une explication complémentaire qui a trait à l'importance de ces marchés.

Prévoir 8.000 tonnes de produits herbicides pour une année lui paraît quelque peu excessif, encore qu'il s'agisse de l'ensemble des voies de la Société Nationale, mais le ballastage en cailloux, qui est de plus en plus utilisé, ne favorise pas le développement des herbes comme le ballast de sable, et, par ailleurs, le désherbage des voies des embranchements particuliers est assuré aux frais des embranchés.

M. ARON estime que, pour cette année, il est impossible d'entrer dans l'examen de détail du problème technique qui se trouve posé, l'essentiel est de prendre dès à présent les dispositions utiles pour que la question soit éclairée avant le moment où il faudra prendre une décision pour 1939.

M. LE BESNERAIS rappelle que le procédé de désherbage chimique par des produits à base de chaux constitue un très gros progrès, tant au point de vue du coût que de l'efficacité et de la suppression des inconvénients que présentait l'emploi des autres procédés usités. Aussi est-il employé dans de nombreux pays étrangers. Sans doute, il est intéressant de faire une nouvelle étude pour confronter les progrès les plus récents réalisés sur les divers Réseaux, tant à l'étranger qu'en France.

M. Aron .....

ajoute qu'en dehors des études demandées sur la comparaison des procédés possibles, il serait utile de suivre de près les conditions d'emploi des produits actuellement employés. Pour se défendre contre le gaspillage que favorise la distribution des produits en récipients, bonbonnes ou fûts, on pourrait s'efforcer d'éduquer le personnel chargé de l'emploi, créer des équipes spécialisées, peut-être envisager des primes à l'économie.

M. LE BESNERAIS fait remarquer que les produits herbicides sont transportés sur place en wagons-réservoirs et que la quantité à épandre par m<sup>2</sup> de surface de voie est déterminée à l'avance.

Toutefois, il est d'accord pour faire rechercher si cette quantité ne pourrait pas être réduite, mais il estime que ce n'est pas aux chefs des équipes de désherbage qu'il appartient de faire cette appréciation. Si une prime spéciale d'économie leur était allouée, ils auraient intérêt à utiliser le moins possible des produits herbicides, et le travail risquerait d'être mal fait.

M. LE PRESIDENT .....

une étude générale sera faite, au cours de l'année, d'une part, en vue de rechercher quel est le procédé de désherbage le plus économique, et, d'autre part, de développer l'appel à la concurrence.

M. JARRIGION demande de faire étudier, par la même occasion, si la Société Nationale ne pourrait pas être son propre fournisseur en la matière, de manière à éviter qu'elle soit tributaire d'un ou deux fournisseurs.

M. LE PRESIDENT ne croit pas que les Statuts de la Société Nationale lui permettent une activité de cet ordre.

M. JARRIGION fait remarquer que les Statuts de la Société Nationale ne lui interdisent pas d'exercer les activités jugées utiles à l'exploitation générale du Chemin de Fer.

M. LE BESNERAIS fait observer que les activités de cette nature ne seraient pas sans danger pour la Société Nationale, notamment si, après s'être équipée pour telle ou telle fabrication chimique, des procédés plus économiques de désherbage venaient à être découverts.

M. LE PRESIDENT ajoute que la question ne peut pas d'ailleurs se poser pour le moment, car la Société Nationale n'a pas les moyens financiers nécessaires pour entreprendre de telles installations.

1er février 1938

QU. III. 7°

Désherbage des voies ferrées

(s) p. 31

M. ANGE.— Ce marché est important puisqu'il comporte une dépense de 25 millions en vue de procurer à la Société Nationale les produits chimiques nécessaires à la destruction des herbes sur les voies ferrées. Il soulève les deux questions suivantes :

1°) Est-il bien certain que les méthodes actuellement employées pour détruire les herbes soient les plus économiques et les meilleures ?

2°) Est-il bien certain, en admettant que les produits chimiques soient considérés comme le ~~meilleur~~ meilleur moyen pour la destruction des herbes, que l'on ne puisse pas élargir un peu les conditions de la concurrence qui est inexistante ou presque, puisqu'il n'y a que deux fournisseurs qui, d'ailleurs, sont d'accord sur les prix, et par conséquent se réduisent en fait à un seul fournisseur.

J'ai parlé de la question au service intéressé qui est d'accord avec moi pour penser qu'une étude aussi complète que possible sur la question pourrait conduire à des résultats très intéressants, si l'on faisait une enquête sur les méthodes employées à l'étranger pour ce travail de désherbage.

M. SURLEAU.— J'ai eu l'occasion de suivre personnellement cette question. Nous avons fait, il y a quelques années, l'étude comparative que vous envisagez. Nous avons essayé différentes méthodes : brûlage, désherbage à la main, désherbage mécanique. Nous avons construit des appareils analogues à ceux utilisés en Suisse. Le procédé qui a paru le plus économique, et de loin, c'est le procédé chimique. L'Allemagne l'emploie dans une faible mesure et l'Angleterre sur une grande échelle.

On peut recommencer cette enquête pour se rendre compte si les autres systèmes utilisés se sont perfectionnés depuis lors.

Le procédé chimique est le plus économique, parce qu'il arrive à détruire la racine même. Depuis quelques années, nous avons fait de grands progrès en ce qui concerne la tenue du ballast : il se pollue très vite et il fallait le cribler souvent, ce qui revenait très cher. Depuis lors, les criblages dans les voies ont été réduits d'une façon très sensible et il est certain que l'emploi de ces produits chimiques a conduit à une économie importante, depuis 7 ou 8 ans.

M. LE BISSERAI.— On avait essayé le bichromate de soude, mais il est toxique ; on avait essayé le chlorure de zinc, mais il facilite l'oxydation des rails.

M. TIRARD.— Chaque Réseau procédait en effet à des études comparatives. Sur certains Réseaux, on considérait qu'il valait mieux mélanger le produit chimique au ballast avant de l'étendre, mais d'autres Réseaux préféraient faire le désherbage après trois années de pose du ballast. On a dû reconnaître que la libre méthode était préférable. Il y a donc des études très complètes qui ont été faites sur ce sujet.

M. SURLEAU.— L'autre méthode possible, le désherbage mécanique, se fait avec des appareils qui remuent les traverses, et les déplacent, de telle sorte que l'utilisation de ce procédé ne manque pas d'inconvénients.

M. ARON.— Je suis tout à fait d'accord avec M. SURLEAU. Je n'avais pas l'intention de critiquer les procédés actuellement appliqués, mais je voulais exprimer le désir d'avoir, avant les marchés à passer pour l'an prochain, une étude sur cette question et je me préoccupais d'élargir pour ce marché l'appel à la concurrence. Ce qui est le plus préoccupant dans ce marché, c'est qu'il n'existe qu'un seul fournisseur : cela simplifie le travail de la Commission des Marchés, mais la méthode est mauvaise.

M. SURLEAU.— Il n'y a pas en France d'autre fournisseur de ce produit.

M. LE BISSERAI.— Le produit en question est efficace et d'un prix abordable. D'autres produits seraient d'un prix de revient supérieur.

M. LE PRÉSIDENT.— A-t-on suscité des recherches pour trouver un autre produit ?

M. SURLEAU.— Oui, du côté des composés calciques. Ils donnent des résultats, <sup>mais moins bons</sup> on s'en sert sur des lignes secondaires. Il y a eu également des accidents en raison de leur inflammabilité <sup>avec le chlorate de soude</sup> nous sommes actuellement arrivés à une technique d'exécution, qui évite les accidents.

M. LE PRÉSIDENT.— Je vous propose d'émettre un avis favorable sur ce marché qui sera soumis au Conseil d'Administration.

*M. le Président.*

Nous demandons, par ailleurs, à M. le Directeur Général, de procéder à une enquête <sup>poussée</sup> très ~~soignée~~ à l'étranger, à l'effet de connaître les progrès effectués depuis l'année dernière et, si possible, d'élargir la concurrence pour obtenir de meilleurs prix.

M. MARLIO.— Le défaut de concurrence prouve que les prix ne sont pas abusifs parce que, s'ils l'étaient, il y aurait précisément d'autres concurrents.